

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'HABITAT**

**DÉCISION N° 2023 - 083**

**Objet : Demande de subvention au titre du programme Fonds Vert « Recyclage foncier » / Réaménagement de la place Marcel Carné et d'une liaison Nord/Sud du centre commercial Grand Bois**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2017-107 en date du 18 avril 2017, relative à la délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2018-177 en date du 28 juin 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville associant la ville de Saint-Michel-sur-Orge, les services de l'Etat, ainsi que l'ensemble des partenaires du programme,

**VU** la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Saint-Michel-sur-Orge signée le 29 juin 2018 et son avenant de projet signé le 24 décembre 2019,

**VU** l'action mature n°2, dont la phase 1, à l'étape d'avant-projet validé, concerne le réaménagement de la place Marcel Carné, la création d'une liaison entre la place Marcel Carné et la rue Berlioz, et la création d'un accès piéton entre la place Marcel Carné et la dalle haute des parkings et de l'hypermarché.

**CONSIDERANT** la volonté affirmée de la municipalité de mener l'ensemble des opérations inscrites dans le programme Action Cœur de Ville en faveur de la redynamisation du centre commercial Grand Bois,

**CONSIDÉRANT** le soutien de l'Etat au titre du dispositif Action Cœur de Ville pour la mise en œuvre du projet,

**DECIDE** de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre du programme Fonds Vert « Recyclage foncier » relative au dispositif Action Cœur de Ville et de signer l'intégralité des documents s'y référant.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 29/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219105707-20230329-2023-083-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Isabelle  
LETHIEN



Le Maire,



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 30/03/2023